

Nous améliorons votre quotidien

RUE GUERNIER
Mars 2018

Madame, Monsieur,

En concertation avec les conseillers de quartier du secteur « Cernay - Épinettes - Jamin – Jaurès », il a été décidé, au cours de la réunion du groupe de travail « voirie » du 5 décembre 2017, **d'instaurer un sens unique de circulation rue Guernier** (depuis la rue Charlier vers et jusqu'au boulevard Jamin), **afin d'officialiser un stationnement bilatéral permanent**, permettant ainsi d'organiser et d'optimiser l'offre de stationnement de la voie.

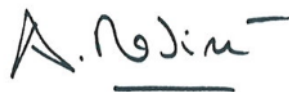
Le stationnement sera délimité par marquage au sol, en tenant compte des accès aux garages et des contraintes de giration pour le passage des camions de collecte des déchets, notamment à l'intersection avec la rue Charlier.

Cette mesure permettra, en outre, de limiter le stationnement anarchique et de faciliter le passage des usagers compte tenu des difficultés récurrentes liées à l'alternance du stationnement.

De plus, ce nouvel aménagement prendra en compte la circulation globale du secteur en zone 30, avec une circulation du trafic général en boucle, de la rue des Écoles vers la rue Guernier. Cependant, la circulation des vélos en double sens ne sera pas autorisée en raison de la largeur restreinte de la chaussée.

Ces nouvelles dispositions seront officialisées dans le courant du mois de mars 2018, en fonction des conditions météorologiques pour l'application du marquage au sol et deviendront effectives dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par ces travaux permettant d'améliorer votre cadre de vie. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Arnaud ROBINET
Maire de Reims
Vice-président du Grand Reims
délégué aux voiries rémoises



Laure MILLER
Adjointe au maire de Reims déléguée
aux espaces publics

